

3.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321986-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2023

Publié le 21 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAU, Valérie LETARD, Michel PLOUY, Eric RENAUD.

OBJET : Adhésion pour la Médiathèque départementale du Nord.

Vu le rapport DSC/2023/403

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

Pour la Médiathèque départementale du Nord

- d'approuver l'adhésion du Département du Nord à l'association Club des Utilisateurs Orphée (CUTO), pour un montant de cotisation annuelle de 200 € ;
 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la Médiathèque départementale du Nord.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 01.

Pour la présente délibération, 57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La responsable du Service assemblées et contrôle
de la légalité
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Vanessa VUJCIC

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Programmation, partenariats et adhésion pour les équipements culturels suivants : la Maison natale Charles de Gaulle, les Archives départementales du Nord, le musée départemental de Flandre, la Villa Marguerite Yourcenar, le MusVerre, le Forum départemental des Sciences et la Médiathèque départementale du Nord.

MAISON NATALE CHARLES DE GAULLE

❖ **EXPOSITION « DE GAULLE ET LE SPORT (1958-1970) » (TITRE PROVISOIRE) DU 3 JUILLET 2024 AU 21 SEPTEMBRE 2025**

À l'occasion des Jeux Olympiques de Paris en 2024, la Maison natale Charles de Gaulle consacrera une exposition sur le sport sous la présidence de Charles de Gaulle. L'exposition reviendra sur les grands événements qui ont marqué les années 1960 (JO de Rome, Grenoble, Mexico, Tour de France, coupes du monde etc.) mais aussi sur la politique sportive impulsée par de Gaulle à destination du sport de haut-niveau et du sport amateur.

En 1960, lorsque les athlètes français reviennent des JO sans aucune médaille, de Gaulle décide d'entamer une politique de développement sportif : "Si la France brille à l'étranger par ses penseurs, ses savants, ses artistes, elle doit aussi rayonner par ses sportifs. Un pays doit être grand par la qualité de sa jeunesse et on ne saurait concevoir cette jeunesse sans un idéal sportif."

De nombreuses infrastructures et clubs se développent alors pour inciter la jeunesse à s'engager dans une pratique sportive.

L'exposition mettra également en lumière les destins de sportifs du Nord qui se sont particulièrement illustrés (Jean Stabinski, Michel Bernard, Michel Jazy, Guy Drut etc.).

Le commissariat d'exposition sera porté par la Maison natale Charles de Gaulle, avec l'appui des Archives départementales du Nord pour les développements locaux.

Le coût de l'exposition est estimé à 120 000 € (comprenant la scénographie, les droits de reproduction, la communication, le transport d'œuvres...).

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU NORD

❖ **PROGRAMMATION DE L'ÉVÈNEMENT AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DU SPORT EN JUIN 2024**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 génèrent de nombreuses initiatives sur les territoires. Le Département du Nord, labellisé « Terre de Jeux 2024 », s'est engagé dans cette

dynamique. Les Archives départementales contribuent à cet élan au travers de leur participation à la Grande collecte nationale des archives du monde du sport, labellisée « Olympiade culturelle ».

Dans le cadre de leur politique de valorisation des archives et d'actions culturelles, les Archives départementales souhaitent proposer un événement culturel autour de la thématique du sport, les samedi 22 juin et dimanche 23 juin 2024, sur leur site à Lille.

Les Archives départementales conservent 70 km de documents datant du neuvième siècle à nos jours. Leurs fonds peuvent faire découvrir et redécouvrir les liens forts qui existent depuis des siècles entre les Nordistes et le sport. Le sport est une partie intégrante du patrimoine et de la mémoire du Département.

Cette initiative, à destination de tout public et des associations sportives du territoire, s'articulera autour de différents temps forts :

- une table ronde faisant intervenir des chercheurs, des acteurs et des témoins du monde sportif, organisée en relation avec le Service Interministériel des Archives de France (Ministère de la Culture) ;
- la présentation d'une exposition itinérante qui pourra ensuite être prêtée sur l'ensemble du territoire départemental ;
- des animations sportives et artistiques.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 15 000 €.

MUSEE DEPARTEMENTAL DE FLANDRE

❖ EXPOSITION « INSÉPARABLES, JAN BRUEGHEL L'ANCIEN ET HENDRICK VAN BALEN, PEINTRES À ANVERS AU XVIIÈ SIÈCLE » (TITRE PROVISOIRE) DU 17 MAI AU 28 SEPTEMBRE 2025

L'année 2025 sera marquée par le 400^{ème} anniversaire de la mort de Jan Brueghel l'Ancien (1568 – 1625) et pour l'occasion le musée de Flandre propose d'organiser une exposition temporaire consacrée à ce peintre en 2025.

Ce peintre anversois, membre de la prestigieuse famille Brueghel, figure parmi les plus grands représentants de la peinture flamande, au même titre que Peter Paul Rubens avec qui il travailla. Époustouflant peintre de fleurs, il est aussi un paysagiste de talent, qui met au service de sa touche précise et minutieuse, une palette lumineuse et subtile.

Le musée de Flandre souhaite rendre hommage à ce grand artiste en abordant sa carrière selon un angle inédit, celui des collaborations. Jan Brueghel a en effet très souvent travaillé avec un peintre chargé de représenter les personnages, Hendrick van Balen (1575-1632). La carrière de ce dernier est malheureusement tombée dans l'oubli.

Il est proposé de confier le co-commissariat à Madame Jahel Sanzsalazar, historienne de l'art, spécialiste des peintres flamands du 17^e siècle.

Le budget prévisionnel de l'exposition est estimé à 450 000 € (dont 10 000 € pour le co-commissariat pour lequel les modalités de paiement sont reprises dans le projet de convention joint au rapport (annexe 1)).

Le musée de Flandre sollicitera le label d'exposition d'intérêt national auprès du Ministère de la Culture et sollicitera une subvention auprès de la Région.

Des recherches de mécénat seront également mises en place.

VILLA MARGUERITE YOURCENAR

❖ RÉSIDENCES D'ÉCRITURE EN 2024

Le Comité Littéraire, réuni le 28 juin 2023, propose pour la saison 2024, l'accueil en résidences d'écriture de 12 autrices et auteurs :

- Laurence Biberfeld (France),
- Nicolas Combet (France),
- Sophie Daull (France),
- Guillaume Aubin (France),
- Lucien Fradin (France),
- Fanny Garin (France),
- Philippe Gerin (France),
- Élodie Petit (France),
- Inge Schilperoord (Pays-Bas),
- Anne Schmauch (France),
- Seynabou Sonko (France),
- Le lauréat du Prix Littérature Européenne de Cognac 2023 (auteur connu en novembre 2023 suite au festival).

Et 4 suppléants :

- Aurelle Gaillard (France),
- Esmé Planchon (France),
- Millie Duyé (France),
- Aurélien Delsaux (France).

Les résidences d'écriture seront programmées en avril et mai, puis en octobre et novembre 2024.

Le montant des indemnités de résidences d'écriture comprenant le forfait de déplacement est estimé à 30 000 €.

❖ PROGRAMMATION CULTURELLE 1^{ER} SEMESTRE 2024

La programmation culturelle du 1^{er} semestre 2024 se déclinera autour des rencontres mensuelles avec les auteurs(trices) en résidence et autour d'une programmation croisée avec le Parc et valorisant un partenariat avec la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Les expositions seront ouvertes au public le samedi et le dimanche après-midi à la Villa.

Les dates des événements proposés au cours du 1^{er} semestre 2024 sont reprises en annexe 2 du présent rapport.

Le montant global de l'ensemble de la programmation culturelle du 1^{er} semestre 2024, en y incluant les expositions, est estimé à 24 000 €.

❖ JOURNÉES COLLÉGIENNES ET CONCOURS D'ÉCRITURE 2024

Les Journées collégiennes et le Concours d'écriture jeunes nordistes 2024 seront organisés du 6 au 12 juin 2024 par la Villa, en lien avec la Délégation Académique aux Arts et à la Culture - DAAC/Rectorat de Lille, en programmation croisée avec le Parc.

Le dimanche 9 juin, se tiendra à la Villa la remise des prix du Concours d'écriture.

Du 6 au 12 juin, sera proposée la programmation de spectacles en extérieur :

- « L'Homme qui plantait des arbres », par la compagnie Théâtre des Turbulences, d'après l'œuvre de Jean Giono, grande fable écologique et humaniste.

Neuf auteurs littérature jeunesse seront présents durant les Journées collégiennes, aux côtés de l'association Littérature, afin que soient proposés aux jeunes nordistes des ateliers d'écriture et de lecture, des rencontres avec les auteurs et dédicaces, mais également des animations nature et sportive.

La liste des auteurs, dont les suppléants, est la suivante : Aurelle Gaillard, Esmé Planchon, Thomas Scotto, Isabelle Collombat, Paul Martin, Jean-Baptiste Bourgois, Manon Fargetton, Emmanuelle Maisonneuve, Guillaume Guéraud, Martin Page, Marie Pavlenko.

Le coût global de l'ensemble des manifestations organisées dans le cadre Journées collégiennes et le Concours d'écriture jeunes nordistes 2024 est estimé à 70 000 €.

MUSVERRE

❖ EXPOSITION « TROP PLEIN » DU 22 FÉVRIER 2024 AU 5 JANVIER 2025

L'exposition « Trop-Plein » est une proposition narrative scénarisée réunissant de nombreuses créations verrières internationales. Présentée sur l'ensemble de l'année 2024, elle irriguera et orientera la programmation culturelle du musée.

Le MusVerre propose d'aborder les facettes de la société de consommation à travers l'exploration de plusieurs thématiques : le rapport à l'argent, qui conditionne tous les excès ; le gaspillage alimentaire, l'obsolescence programmée, les nouvelles perceptions et les codes inédits d'une société qui définit des normes difficilement atteignables.

Les œuvres présentées dans l'exposition incarnent ainsi autant de visions, tantôt désabusées, tantôt pleines d'espoir, de ce « Trop-Plein » dans lequel nous vivons aujourd'hui. Empruntées aux artistes ou à des institutions internationales, ces pièces exceptionnelles choquent ou séduisent... mais interpellent dans tous les cas.

Cette exposition, dont la thématique correspond aux questionnements actuels, s'accompagne d'une riche programmation culturelle : théâtre, concert, ateliers de pratique plastique, cinéma... et de partenariats divers, tant à l'échelle du territoire local qu'à celle, plus étendue, des Hauts-de-France.

Le budget prévisionnel de l'exposition est estimé à 250 000 €.

FORUM DÉPARTEMENTAL DES SCIENCES

❖ APPEL À PROJETS MANIFESTATIONS DE CULTURE SCIENTIFIQUE SUR LES TERRITOIRES EN LIEN AVEC LA SAISON CULTURELLE DU FORUM DES SCIENCES

Dans le cadre de la politique culturelle départementale et vu le succès des appels à projets 2019 « Moi, j'irai dans la Lune », 2021 « Les étoiles : sources d'énergie », 2022 « Transitions énergétiques, à nous de jouer ! » et 2023 « Les machines intelligentes », le Forum départemental des Sciences souhaite renouveler le dispositif d'appel à projets sur la thématique « Arts, sciences et techniques : un dialogue au prisme du temps » et organiser des manifestations du 1er novembre 2024 au 30 avril 2025.

Les candidats retenus bénéficieraient de la gratuité des outils itinérants en lien avec la thématique du Forum départemental des Sciences, pour maximum cinq semaines.

❖ EXPOSITION « ARTS ET PRÉHISTOIRE » DE SEPTEMBRE 2024 À AOÛT 2025

Dans le cadre de sa saison culturelle consacrée à la thématique « *Arts, sciences et techniques, un dialogue au prisme du temps* », le Forum départemental des Sciences propose d'accueillir l'exposition « *Arts et Préhistoire* », du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

« *Arts et Préhistoire* » est une exposition de 600m² à destination du jeune public à partir de 7 ans. Elle permettra de découvrir les vestiges d'objets retrouvés (célèbres Vénus, incontournables fresques de Lascaux et de Chauvet et bien plus encore...), mais également de s'immerger dans une ambiance feutrée où un espace numérique invitera le visiteur à contempler le foisonnement des œuvres qui ornent les parois et les roches de tous les continents par le biais de multiples projections.

Cette installation permettra au public de profiter d'une exposition riche et de belles dimensions avec Arts et Préhistoire. Cette dernière, complétée d'un planétarium itinérant proposera une activité en lien avec l'astronomie, pendant les travaux de rénovation du « grand planétarium » en 2024.

Le montant total de cette exposition est estimé à 190 000 €.

Lors du démarrage des expositions, les scénarii d'animation seront testés gratuitement par les publics du Forum départemental des Sciences.

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DU NORD

❖ ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLUB DES UTILISATEURS ORPHÉE

La Médiathèque départementale du Nord, dans le cadre du dossier Bibliothèque Numérique de Référence, a renouvelé son système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Il s'agit d'un logiciel destiné à la gestion informatique des différentes activités nécessaires au fonctionnement d'une bibliothèque. Il permet notamment de gérer le prêt, la description, la consultation, la recherche et l'acquisition de documents.

La solution retenue, C3RB, propose un club utilisateur, le Club Utilisateur Orphée (CUTO).

Le CUTO est une association loi 1901 qui travaille dans l'intérêt des utilisateurs du logiciel métier Orphée, système intégré de gestion des bibliothèques dont fait partie la Médiathèque départementale du Nord. Cette association est l'interface entre le client qu'est le Département du Nord et le fournisseur, C3RB.

Ses objectifs et activités sont les suivants :

- prendre essentiellement en compte les demandes qui sont de l'intérêt général des utilisateurs et après validation, les transmettre au fournisseur C3RB pour obtenir des améliorations propices à rendre le logiciel plus performant ;
- organiser des formations de remise à niveau sur sites ou à distance (webinaires depuis 2020), pour les adhérents en partenariat avec C3RB ;
- publier sur le site de l'association les comptes rendus des réunions, des formations ;
- répondre aux utilisateurs ;

- participer aux activités de la Fédération des Utilisateurs de Logiciels de Bibliothèques (FULBI), pour veiller au respect des normes UNIMARC et de la prise en compte de ses évolutions ;
- effectuer une veille documentaire, afin de nous informer au mieux sur des changements en lien avec le logiciel (ex. normes, rapport SCRIB, etc.) ;
- recueillir les expériences et pratiques, dans un but de partage avec les autres utilisateurs (questions transmises par une lettre de diffusion, création en 2020 d'un groupe Facebook fermé).

L'adhésion du Département du Nord au CUTO permettra au service de la Médiathèque départementale d'être actif au sein de la profession, d'être pro-actif sur les évolutions du logiciel métier et de bénéficier du retour des utilisateurs à l'échelle nationale.

Le montant de la cotisation annuelle à l'association Club des Utilisateurs Orphée est de 200 €.

❖ **LECTURE PUBLIQUE À DESTINATION DES USAGERS EMPÊCHÉS DE LIRE DU FAIT D'UN TROUBLE OU D'UN HANDICAP**

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, définie aux articles L 122-5, L 122-5-1, L 122-5-2 et R 122-13 à R 122-22 du Code de la propriété intellectuelle, permet aux bibliothèques publiques habilitées de communiquer et d'adapter des œuvres sous droit, au bénéfice de leurs usagers empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap.

Une fois habilitées, les bibliothèques peuvent bénéficier gratuitement de la mutualisation des œuvres adaptées, déposées sur la plateforme PLATON, gérée par la Bibliothèque nationale de France.

La Médiathèque départementale du Nord souhaite s'engager dans cette démarche au service de l'accès de tous à la lecture, en adéquation avec la loi bibliothèques du 21 décembre 2021 et les axes prioritaires du schéma départemental de développement de la lecture publique par :

- la mise en place d'un partenariat avec l'association Valentin Haüy, permettant l'accès gratuit à la bibliothèque numérique Éole ;
- son inscription sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur pour la communication de documents adaptés au bénéfice des personnes handicapées, permettant l'accès gratuit à la plateforme PLATON.

Pour mettre en œuvre le partenariat avec la Médiathèque Valentin Haüy et l'inscription sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, la Médiathèque départementale du Nord établira une charte d'utilisation du service à destination des publics empêchés de lire, du fait d'un trouble ou d'un handicap, pour ses bibliothèques partenaires désireuses de le proposer à leurs usagers.

L'objet de la charte sera de définir le fonctionnement du partenariat au sein du réseau de lecture publique, afin qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations pratiques nécessaires ainsi que les obligations légales liées à l'utilisation de ces services.

La Médiathèque départementale du Nord s'engagera à proposer à chaque bibliothèque partenaire :

- l'accès à la bibliothèque numérique Éole et à la plateforme PLATON,
- le prêt de CD et de lecteurs DAISY,
- des outils de communication (affiches, flyers),

- un temps de formation,
- un accompagnement pour la mise en place et le suivi.

La bibliothèque partenaire s'engagera à :

- respecter l'exception handicap au droit d'auteur,
- proposer ce service gratuitement aux personnes concernées,
- rendre le matériel prêté complet et en bon état,
- fournir les statistiques nécessaires à l'évaluation de ce service.

La convention de partenariat avec l'association Valentin Haüy est jointe au présent rapport (annexe 3) ainsi que la charte d'utilisation des services à destination des publics empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap (annexe 4).

❖ SIGNATURE DE CONTRATS TERRITOIRE-LECTURE

Le Contrat Territoire-Lecture (CTL) privilégie les projets pluriannuels, en milieu rural et périurbain, en direction, notamment, des publics éloignés du livre et du jeune public, en accompagnement de la politique d'éducation artistique et culturelle.

Par sa capacité à s'adapter à la diversité des territoires et des projets ainsi qu'à définir des objectifs partagés d'une politique globale de lecture publique, le dispositif a montré son intérêt comme outil d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités territoriales, particulièrement lorsqu'il est signé à l'échelon intercommunal ou départemental.

La Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM), la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), proposent au Département du Nord de s'engager avec l'Etat dans un CTL pour la période 2023-2025.

Ces partenariats doivent permettre à la CCPM, la CAVM et la 3CA de faire progresser l'égalité des territoires en matière d'accès à la lecture, à la culture et à l'information et répondre aux impératifs de démocratisation culturelle, d'éducation artistiques et d'éducation aux médias.

Les conventions de partenariat sont jointes au présent rapport (annexes 5, 6 et 7).

Il est proposé à la Commission permanente :

Pour la Maison natale Charles de Gaulle

- d'approuver l'organisation de l'exposition « De gaulle et le sport (1958-1970) » (titre provisoire) du 03 juillet 2024 au 21 septembre 2025, pour un montant de 120 000 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Maison natale Charles de Gaulle.

Pour les Archives départementales du Nord

- d'approuver la programmation de l'événement sur la thématique du sport en juin 2024, pour un montant de 15 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces programmations ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget des Archives départementales du Nord.

Pour le musée départemental de Flandre

- d'approuver l'organisation de l'exposition « Inséparables, Jan Brueghel l'Ancien et Heindrick van balen, peintres à Anvers au XVII^e siècle » (titre provisoire) du 17 mai au 28 septembre 2025, pour un montant de 450 000 € ;
- d'approuver le co-commissariat de Madame Jahel Sanzsalazar, pour organiser l'exposition « Inséparables, Jan Brueghel l'Ancien et Heindrick van balen, peintres à Anvers au XVII^e siècle » (titre provisoire) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de co-commissariat de Madame Jahel Sanzsalazar, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 1 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du musée départemental de Flandre.

Pour la Villa Marguerite Yourcenar

- d'approuver la proposition formulée par le Comité Littéraire, réuni le 28 juin 2023, pour le choix des résidences d'écriture 2024 à la Villa Marguerite Yourcenar ;
- d'autoriser le versement des indemnités de résidence d'écriture, estimées à 30 000 € ;
- d'approuver la programmation culturelle du 1^{er} semestre 2024 de la Villa Marguerite Yourcenar, jointe au présent rapport en annexe 2, pour un montant de 24 000 € ;
- d'approuver la programmation des Journées collégiennes et du Concours d'écriture 2024, pour un montant estimé à 70 000 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Villa Marguerite Yourcenar.

Pour le Musverre

- d'approuver l'organisation de l'exposition « Trop plein » du 22 février 2024 au 05 janvier 2025, pour un montant de 250 000 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du MusVerre.

Pour le Forum départemental des Sciences

- d'approuver le renouvellement de l'appel à projets culture scientifique sur la thématique « Arts, sciences et techniques : un dialogue au prisme du temps » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- d'approuver l'organisation de l'exposition « Arts et Préhistoire » de septembre 2024 à août 2025, pour un montant total de 190 000 € ;
- d'accorder la gratuité de l'accès à cette exposition lors de leur démarrage pour les publics qui testeront les scénarii d'animation ;

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des financements auprès de partenaires extérieurs et à signer les documents nécessaires à leur obtention ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du Forum départemental des Sciences.

Pour la Médiathèque départementale du Nord

- d'approuver l'adhésion du Département du Nord à l'association Club des Utilisateurs Orphée (CUTO), pour un montant de cotisation annuelle de 200 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la Médiathèque départementale du Nord ;
- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord et l'association Valentin Haüy, permettant l'accès gratuit à la bibliothèque numérique Éole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association Valentin Haüy, dans les termes du projet, joint au présent rapport, en annexe 3 ;
- d'autoriser l'inscription de la Médiathèque départementale du Nord sur la liste des organismes bénéficiant de l'exception au droit d'auteur pour la communication de documents adaptés au bénéfice des personnes handicapées ;
- d'approuver la charte d'utilisation des services à destination des publics empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap, jointe au présent rapport, en annexe 4 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les Contrats Territoire-Lecture, pour la période 2023-2025, entre le Département du Nord, l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Mormal (annexe 5), et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (annexe 6), et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (annexe 7).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP020	24001E01	BP24		120 000,00 €
24001OP009	24001E01	BP24		15 000,00 €
24001OP026	24001E25	1 119 000,00 €	185 394,28 €	450 000,00 €
24001OP010	24001E01	BP24		124 000,00 €
24001OP032	24001E23	1 898 918,79 €	1 059 367,29 €	250 000,00 €
24001OP003	24001E25	768 700,00 €	348 335,12 €	190 000,00 €
24001OP006	24001E01	195 031,43 €	143 382,08 €	200,00 €

Martine ARLABOSSE
Vice-Présidente